Carsat Retraite & Santé au travail
Centre Ouest

Le dispositif de formation HAPA

Prévention et formation dans les structures d'Hébergement et d'Accueil des Personnes Âgées

Les enjeux pour le secteur de l'aide à la personne en Établissement :

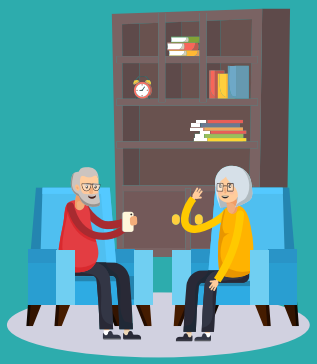

- Un taux d'absentéisme moyen des salariés du secteur du service à la personne supérieur à 10 % (contre 4,5 % toutes activités confondues) en forte dégradation depuis 5 ans.

- Des conditions de travail difficiles dans un contexte budgétaire très contraint : horaires atypiques, contrats à temps partiel, fortes amplitudes horaires, un besoin accru en structures d'accueil pour des personnes dépendantes.

Aide à la personne : Une sinistralité préoccupante (Source CNAM TS 2015)

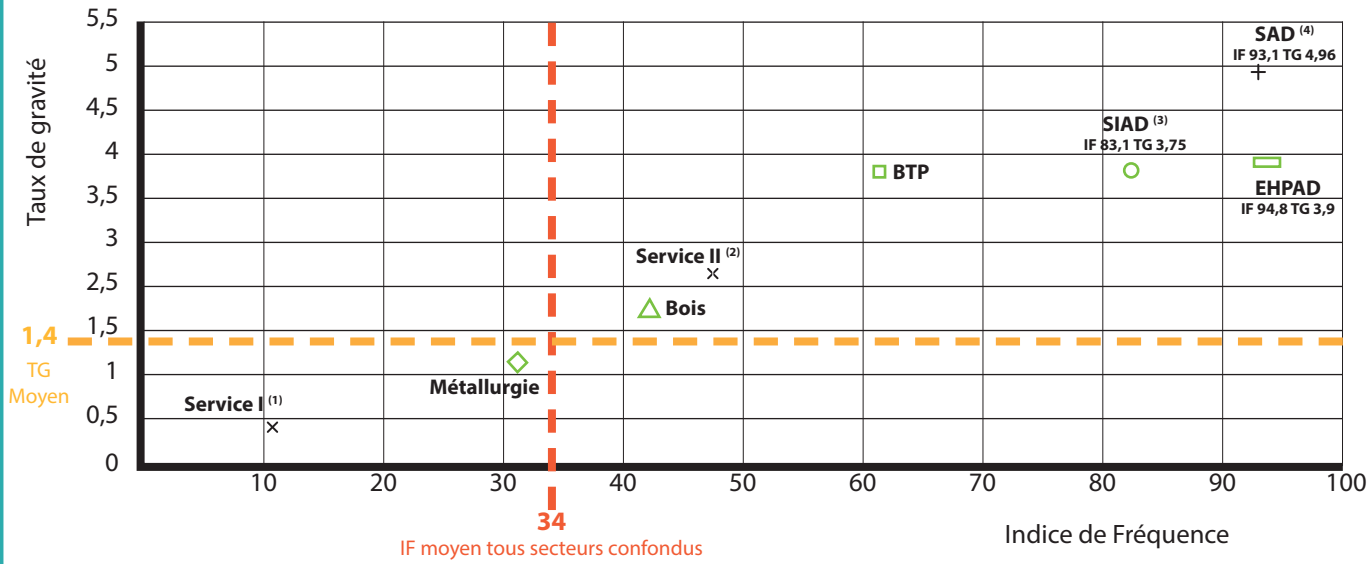

Indice de Fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêts pour 1 000 salariés
Taux de gravité = nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées

(1) CTN H : Activités de services I (administrations...)
(2) Activités de services II (action sociale, santé...)
(3) Soins Infirmiers À Domicile
(4) Services À Domicile

- Des **pathologies de plus en plus invalidantes** qui diminuent les capacités physiques des salariés entraînant des **inaptitudes croissantes** pour certaines activités et une **désinsertion professionnelle** en constante évolution.

Depuis 2012, les partenaires sociaux et le SYNERPA sont mobilisés face à la progression de la sinistralité dans le secteur de l'aide à la personne en Établissement.

Ils se sont accordés en élaborant avec le Réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS :

- **la recommandation R471** pour vous aider à :
  - supprimer ou réduire au maximum les risques professionnels liés à la manutention des personnes,
  - déterminer les moyens de prévention à mettre en œuvre pour préserver la santé des salariés en fonction du degré d'autonomie de la personne âgée.

- **un dispositif de formation spécifique au secteur HAPA (Hébergement et Accueil des Personnes Âgées)** qui vous permet d'acquérir des compétences pour mieux piloter et animer vos démarches de prévention des risques professionnels.
  Le dispositif de formation HAPA concerne l'ensemble des acteurs de la structure.

Les fondamentaux pour réussir votre projet : agir à 3 niveaux

Dirigeant / Animateur en prévention / Acteurs

	Dispositifs de formation	
	Evaluer les risques de ma structure (TMS, RPS, Chutes, Infectieux...) et animer la démarche prévention	Former les acteurs PRAP, analyser des situations problèmatiques liées à l'activité physique
Dirigeant	HAPA[1]	
	1 jour + 1/2 journée coaching entreprise	
Animateur Prévention	AP HAPA[2] + Formateur PRAP 2S[3]	
	4 jours présentiel + 2 jours inter session en établissement + 2 jours présentiel	12 jours + 3 jours en établissement
Acteurs	Acteurs PRAP 2S[3] en 3 jours	

1 - Hébergement et Accueil des Personnes Âgées
2 - Animateur Prévention Hébergement et Accueil des Personnes Âgées
3 - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social

Formations certifiées par le Réseau Prévention

Les formations sont dispensées par des formateurs formés et certifiés par l'INRS. Elles sont uniquement organisées par des organismes de formation habilités par le Réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS (liste sur www.inrs.fr et www.forprev.fr).

1 – Dirigeant de structure :

Au regard des enjeux de la prévention des risques professionnels, la formation vise à permettre d'initier et de piloter une démarche de prévention efficiente.

2 – Animateur prévention* :

Chargé de l'animation de la démarche de prévention sous la responsabilité du dirigeant de l'établissem ent, il conduit cette démarche en s'appuyant sur les retours des acteurs prévention. Il bénéficie d'un accompagnement individualisé au sein de la structure dans le cadre de sa formation.

3 – Formateur PRAP 2S * :

Associée à la formation d'Animateur Prévention HAPA, la formation de Formateur PRAP 2S permet de former les professionnels de l'établissement au dispositif acteur PRAP 2S.

4 – Acteur PRAP 2S * :

Les compétences visent à rendre tout salarié du secteur Sanitaire et Social capable de contribuer à la suppression ou la réduction des risques liés à l'activité professionnelle, auxquels il est exposé, en proposant de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

Elles ont aussi pour finalité la maîtrise des méthodes de manutention des résidents.

** Les formations de l'acteur, de l'animateur et du formateur sont inscrites au répertoire national des certifications professionnelles.*

SUIVEZ NOS ACTUS SUR :

carsat-centreouest.fr

facebook.com/retraite
santeautravailcentreouest

twitter.com/CarsatCO

Le service prévention des risques professionnels de la Carsat Centre Ouest peut vous accompagner dans la mise en œuvre de votre démarche de prévention :

Carsat Centre Ouest
Assurance Risques Professionnels
TSA 34809
87048 LIMOGES Cedex
tél. : 05 55 45 39 04
www.carsat-centreouest.fr

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNEL
VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat Retraite & Santé au travail Centre Ouest
Sécurité sociale

Création - 12/2017
Mise à jour - 10/2019